

Cotravaux - Agence du Service Civique - Vendredi 10 mars 2023

10 h au Café Dupont, 84 avenue de France (en face du bâtiment de l'Agence, de l'autre côté de l'avenue).

Pour Cotravaux : Olivier Lenoir, Ana Gianni, Philippe Pereira, Véronique Busson

Rendez-vous à 11 h à l'Agence, 95 avenue de France

- Nadia Bellaoui, Présidente e l'Agence du Service Civique
- Grégory Cazalet, Directeur général
- Mikael Scrizzi, responsable du pôle développement et ingénierie du Service Civique
- Ella Bouquet, responsable du pôle CES

THÉMATIQUES :

« Service Civique européen » / Parcours de volontariat et dimensions européennes

Rappels / Rendez-vous du 24 février 2022

Côté Agence : Béatrice ANGRAND, David KNECHT, Fabiola RIVAS, Léon NGUYEN-MONOURY, Mathieu ROUMÉGOUS (Directeur Erasmus+ Jeunesse&Sport), Aurore BRACHET (CES), Claire CHANE-CHING et Thomans SOLLER (MEAE)

Côté Cotravaux : Philippe PEREIRA, Véronique BUSSON, Noémie LHOIR (SJ) et Miguel BERTHELOT (CB)

Ce rendez-vous a été organisé par l'Agence suite à la [Contribution de Cotravaux sur le projet de Service Civique européen](#) (janvier 2022), et a été complété par un document « [Europe : Service Civique et dimensions européennes](#) » (avril 2022). Il s'agissait alors de réagir à l'annonce du Président de la République sur la mise en place d'un *service civique européen* à l'occasion de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne, idée défendue par le Collectif pour un Service Civique Européen et expérimenté par Unis-Cité avec son programme « [Européens et Solidaires](#) » depuis 2020. Face au modèle mis en place par Unis-Cité : 6 mois en France en Service Civique dans une équipe avec des volontaires européens, puis 6 mois en CES dans un autre pays d'Europe, nous souhaitons montrer tous les parcours possibles pour introduire une dimension européenne, et utiliser au mieux les dispositifs français et européens. L'Agence, côté Service Civique comme Erasmus+ Jeunesse&Sport était très en attente des expériences du réseau pour enrichir un plaidoyer. Un temps devait être organisé sur le thème du Service Civique Européen au mois de juin 2023, mais cela n'a pas eu lieu et nous n'avons pas de nouvelles depuis de la part de l'Agence.

Le Collectif pour un service civique européen est toujours actif. Un **Prix Charlemagne pour la jeunesse en 2020** (Parlement européen) lui a ouvert des portes, en France et en Europe, et Benjamin Sibille, Directeur et fondateur du service civique européen, a été **reçu à l'Élysée en janvier 2023**, en présence d'Olaf Scholz, le chancelier allemand, à l'occasion de la remise du **prix Génération Europe jeunes talents franco-allemand**.
<https://www.facebook.com/CollectifSCE/videos>

Ce que nous défendons : des parcours d'engagement et de mobilité européenne

La multiplicité de parcours possibles, du court au long terme, favorisant la mobilité et la découverte de l'Europe, du monde : pas de modèle unique, mais des parcours adaptés à chacune et chacun, et des propositions de volontariat qui ne s'arrêtent pas à 25 ou 30 ans... .

La mobilité européenne doit être facilitée pour toutes et tous, et c'est aussi pendant un contrat de service civique que cette expérience devrait pouvoir être proposée, la durée du service civique permettant de prendre le temps de préparer les jeunes, et leur famille, à une première mobilité européenne. **Les complémentarités entre Service Civique et programmes européens restent encore à développer, notamment CES court terme (individuel ou de groupe) PENDANT le service civique** (pour le moment, seuls les « projets de solidarité » sont possibles).

Question annexe pour les projets « Échanges de jeunes » ou CES court terme : des vérifications d'identité ont été réalisés cet été auprès des jeunes participant à des projets de groupe. Comment peut-on éviter ces contrôles assez choquants pour le groupe et l'encadrement ?

Volontaires (CES, SC) dans des équipes d'animation (chantiers, activités de groupe)

Rappel envoi novembre 2022 à la Présidente de l'Agence du Service Civique

Nous avons été informés par le Bureau du partenariat associatif de la Djepva d'échanges multiples ces dernières semaines entre des référents territoriaux, la Djepva (Bureau des relations internationales et Bureau du partenariat associatif) et l'Agence du Service Civique et l'Agence Erasmus+ Jeunesse & Sport / CES autour du rôle des CES et services civiques dans les chantiers de bénévoles. L'issue de ces échanges étant de confier à l'Agence une étude à venir de l'Agence du Service Civique et l'Agence Erasmus+ Jeunesse & Sport / CES sur le rôle des CES et services civiques dans les chantiers de bénévoles.

Voir le [Courrier à l'Agence le 30 novembre 2022](#) : posant quelques éléments sur ce qui semble poser problème : la responsabilité et l'autonomie des volontaires / les financements (« double financement »), « concurrence à l'emploi »...

Ce que nous défendons : la place des volontaires dans les équipes d'animation

Les associations du réseau accueillent des jeunes volontaires, en CES long terme ou Service Civique sur des projets qui intègrent souvent leur participation à la préparation et l'animation d'un chantier de bénévoles, dans une logique de projet et une démarche d'éducation populaire

Des référents territoriaux n'acceptent pas que des volontaires CES long ou SC aient un rôle d'animation sur les chantiers. **Nous défendons la place des volontaires en Service Civique ou en CES long terme comme co-animateur, co-animatrice sur les chantiers adulte** (sur les chantiers ados, les règles ACM s'appliquent et les volontaires sont en plus de l'effectif réglementaire, même si qualifié BAFA ou équivalent).

- ➔ 1 volontaire n'est pas seul responsable d'un groupe, un référent est identifié et joignable, même s'il n'est pas avec le groupe en permanence, notamment la nuit
- ➔ La pédagogie chantier et éducation populaire vise la prise de responsabilité et l'autonomie, des personnes comme des groupes. Les chantiers ont aussi pu être des expériences d'« autogestion », et les équipes d'animation sont aujourd'hui très diverses, bénévoles expérimentés, salariés temporaires ou permanents des structures... Les volontaires long terme ont toujours eu leur place dans ces dynamiques.

La question de la « réciprocité » : accueillir en France des volontaires de l'étranger

Nous avons soulevé la question de l'**accueil en France de volontaire venant de l'étranger**, hors EEE, en Comité Stratégique de septembre 2022, l'Agence du Service Civique ayant refusé que les Compagnons Bâisseurs accueillent en Service Civique un volontaire de Turquie. La situation du jeune de Turquie a été régularisée, mais nous souhaitons clarifier avec l'Agence les critères d'éligibilité d'un volontaire dans le cadre de la réciprocité, prévue par la loi de manière très large.

La loi dit Article L120-4 « La condition de durée de résidence (en France) mentionnée aux 1°, 2° et 4° du présent article ne s'applique pas aux personnes étrangères volontaires lorsque des volontaires français sont affectés dans les pays dont ces personnes sont ressortissantes, sous réserve des dispositions régissant l'entrée et le séjour des étrangers en France. »

Nous n'avons pas connaissance d'autres textes réglementant l'accueil en France (au-delà de la question de droit de séjour et de visa). Sur le site de l'Agence, on ne trouve pas non plus de critères particuliers restrictifs La réciprocité : mode d'emploi « Le principe de réciprocité permet, à tous les pays accueillant des volontaires français, d'envoyer en France des jeunes pour effectuer un engagement de Service Civique. Un organisme agréé français peut donc accueillir un volontaire d'un pays partenaire, si ce pays accueille des volontaires français. Le principe de réciprocité permet ainsi de recevoir en France un jeune étranger venu expressément en France pour réaliser une mission de Service Civique. »

S'il existe une « liste de pays » ou des conditions restrictives, il faudrait que cela soit diffusé !

Ce que nous défendons : une application large du principe de réciprocité

- ➔ **Type de volontariat** : ne pas réduire à une réciprocité ESC (d'autres formes sont labellisées « Service Civique », et c'est le fait d'avoir envoyé des VSI français au Mali qui a permis à France Volontaires d'accueillir des volontaires du Mali en ESC en France...). Pour nous, il y a aussi les chantiers ou les programmes européens (Turquie, Pays du Maghreb et Moyen Orient...).
- ➔ **Programmes** : des échanges dans nos réseaux internationaux ne sont généralement dans des programmes institutionnels. La liberté d'organiser les échanges et l'accueil en France doit être conservée, tandems, simultanément, individuel ou en groupe....

Cotravaux participe à l'étude de France Volontaires « Volontariat et réciprocité ».